### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

#### DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 093-2024

# ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RÈGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DES CASCADES Arrêté n°2024-038A

### Le maire de Montauban de Luchon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie routière et le Décret n°89-631 du 4 septembre 1989.

Vu le Code de la Route.

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié et complété.

Vu la demande en date du 25 juin 2024 déposée par Madame Christelle PAUTREL domiciliée 5 rue des Cascades 31110 MONTAUBAN DE LUCHON,

### **ARRÊTE**

Article 1 : Afin de permettre des travaux de peinture et le stationnement de la nacelle, le stationnement est <u>interdit</u> sur le parking situé devant le numéro 3 de la rue des Cascades.

Les movens de signalisation seront mis en place par Mme Christelle PAUTREL.

Article 2: Ces dispositions entreront en vigueur à partir du mercredi 26 juin 2024 à 8 h 00 et resteront applicables jusqu'au mercredi 26 juin 2024 à 20 h 00, les conditions normales de stationnement seront rétablies à la fin des travaux.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Il sera publié sur le site internet de la mairie de Montauban de Luchon, et affiché aux extrémités du chantier.

Article 5 : Le Maire de Montauban-de-Luchon, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bagnères de Luchon et Mme Christelle PAUTREL sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban de Luchon, Le 25 juin 2024.

Le Maire, Claude CAU.

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 25/06/24

Notifié à l'intéressé le 25/06/24